MINUSTAH en 2011 Faits et Chiffres

Mise à jour décembre 2011

CONTEXTE

Le 12 janvier 2010, Haïti est dévasté par un tremblement de terre d'une magnitude sans précédent. La région de Port-au-Prince en est l'épicentre. Au moins 225.000 personnes sont tuées, plus de 300.000 sont blessées et 2,3 millions — quasiment un quart de la population — sont déplacées. Le Gouvernement perd des milliers de fonctionnaires et la plupart de ses infrastructures, dont les plus importantes, sont en ruines. 102 membres du personnel des Nations Unies perdent également la vie dans l'effondrement du Quartier Général de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et d'autres bâtiments annexes. Cependant, en dépit de ces circonstances tragiques, la réponse apportée par les Nations Unies a été sans précédent, avec un mandat adapté à ce nouvel environnement exceptionnel.

Depuis le tremblement de terre, la MINUSTAH a assuré la sécurisation de la distribution de l'assistance humanitaire à quelque 4.3 millions de Haïtiens et aidé à fournir des abris provisoires à quelque 1.5 million de personnes. La MINUSTAH a également joué un rôle clé dans la sécurisation des zones urbaines haïtiennes et des camps de déplacés. La contribution des compagnies de génie militaire envoyées en renfort après le 12 Janvier 2010, s'est par conséquent étendue au déblaiement des décombres qui jonchaient les rues, à la réparation des routes, et à la mise sur pieds d'abris provisoires le plus rapidement possible. Un nouveau défi a testé la capacité de réponse de la MINUSTAH à la fin de l'année 2010 : l'épidémie du choléra et le passage de deux ouragans, pour lesquels la Mission a mobilisé ses ressources humaines, logistiques et financières pour assister les autorités et la communauté humanitaire dans la réponse à apporter aux personnes sinistrées.

Une fois la phase d'urgence passée, la MINUSTAH a poursuivi la mise en œuvre de son mandat, notamment en fournissant son appui technique et logistique à l'organisation des élections législatives et présidentielle.

Le 14 Octobre 2011, le Conseil de sécurité adopte la résolution 2012 dans laquelle il a prorogé d'un an le mandat de la MINUSTAH, et décidé de la réduction de ses effectifs militaires et policiers autorisés de 12.502 à 10.600 éléments. Les effectifs militaires autorisés sont donc ainsi passés de 8.940 à 7.340 militaires et les effectifs de police de 4.391 à 3.241 policiers, comme recommandé par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, dans son rapport en date du 25 août 2011. À l'avenir, tout aménagement de la configuration de la force devrait reposer sur l'état général de la sécurité sur le terrain, compte tenu du développement continu des capacités des autorités publiques, notamment par le renforcement en cours de la Police Nationale d'Haïti (PNH).

PROCESSUS ÉLECTORAL

Les élections présidentielle et législatives de 2010-2011 (28 novembre 2010 et 20 mars 2011) ont permis, pour la première fois, le transfert du pouvoir entre un Président démocratiquement élu et un autre, issu de l'opposition. Conformément à son mandat, la MINUSTAH a assisté les autorités dans l'identification de 1.500 centres de vote, la formation par sa composante de police de 4.200 Agents de Sécurité Electorale ainsi que la distribution et la récupération du matériel électoral dans les 13.144 bureaux de vote. Quelque 6.200 Casques bleus de 19 nationalités, plus de 3.000 policiers de 49 pays dont 1.775 des Unités de Police Constituée (FPU), 475 guides et porteurs et 278 personnels civils de la MINUSTAH ont été mobilisés à chaque tour. Hormis la sécurisation du périmètre des centres de vote et autres infrastructures électorales, la composante militaire a assuré en grande partie le transport et la sécurisation des matériels électoraux avec 238 véhicules, 3 bateaux et 395 mules et chevaux pour atteindre les zones les plus inaccessibles. Enfin, 174 heures de vol ont été nécessaires pour assurer le transport par avion et hélicoptère du matériel et du personnel électoral.

Entre le premier et le second tour des élections, la section des Affaires Civiles de la MINUSTAH a organisé 120 forums électoraux dans les 10 départements du pays en appui au processus démocratique. Dans 80% des forums tenus, les candidats ou leurs représentants se sont officiellement engagés à promouvoir l'établissement d'un climat respectueux, participatif et non-violent pour un deuxième tour sans heurts.

SÉCURITÉ

Stabilisation

Le personnel en uniforme de la MINUSTAH (militaire et policier) effectue chaque mois en moyenne 8.790 patrouilles à travers le pays dont la majorité conjointement avec la PNH. Le fait que le nombre des crimes rapportés à la police a presque doublé en un an, avec 3.736 cas recensés entre janvier et septembre 2011 contre 1.968 l'année précédente, est attribué à plusieurs facteurs, dont l'amélioration des procédures de plainte, la formation accrue des policiers haïtiens et une meilleure collaboration et plus grande proximité entre la police et les communautés.

Dans le cadre de la lutte le crime organisé y compris le kidnapping, d'importantes opérations ont été menées durant l'année, conjointement avec la PNH. Celles-ci ont abouti à l'arrestation de plus de 500 des 6.000 détenus qui s'étaient évadés du Pénitencier National lors du séisme. En 2011, des centaines de personnels en uniforme de la MINUSTAH ont assisté la PNH lors d'opérations anti-crime dans plusieurs zones dites 'rouges' de la capitale comme Brooklyn, Cité de Dieu, Cité Soleil, Boston, Martissant et le camp Jean-Marie Vincent. Des opérations similaires ont aussi eu lieu à la Croix des Bouquets, Saint Marc, Les Cayes et Cap-Haïtien. Ces opérations ont permis d'appréhender des membres de gangs ainsi que des quantités d'armes et de drogue. Deux autres opérations majeures de sécurisation surnommées 'Phoenix' et 'Hope' ont eu lieu respectivement les 14 juillet et 25 octobre 2011 à Cite Soleil, Bel Air et Martissant et ont permis l'interpellation d'une douzaine de membres de gangs recherchés et ont déstabilisé les activités criminelles organisées dans ces zones sensibles. S'appuyant sur un déploiement imposant de milliers de militaires et policiers, les deux opérations ont aussi été l'occasion pour les Casques bleus de lancer une série d'actions de proximité qui ont consisté à fournir à la population riveraine, soins de santé et d'hygiène, ainsi que des services d'assainissement urbain.

Les saisies de drogue ont augmenté de 24% entre 2010 et 2011, avec 654 kg saisis lors d'opérations conjointes PNH-UNPOL entre janvier et novembre 2011 contre 264 kg l'année précédente. La dotation de deux brigades de chiens renifleurs à la PNH au cours de l'année après une formation de 4 mois a sensiblement contribué au renforcement des capacités nationales en matière de la lutte contre le trafic de substances illicites, d'armes et de devises.

Dans le cadre de leur politique de proximité avec la population riveraine, notamment dans les quartiers défavorisés, les Casques bleus ont réalisé 13 Projets à Impact Rapide (QIPs) comme celui appelé 'Quartiers propres'. C'est ainsi qu'à Cité Soleil, 240 habitants ont joint leurs efforts à ceux des Casques bleus pour réparer 240 maisons, déblayer et nettoyer la zone et installer une trentaine de panneaux d'éclairage solaire. Les Casques bleus prodiguent par ailleurs régulièrement des soins médicaux et dentaires gratuits à ceux qui en expriment le besoin, construisent des cliniques là ou il en faut, et fournissent des kits scolaires aux écoliers à la rentrée scolaire. Les QIPs de la MINUSTAH ont aussi permis l'installation de 120 panneaux d'éclairage solaire dans 26 localités du pays depuis 2008, dont 10 en 2011. Ainsi, les communes de Côtes de Fer, La Vallée, Jacmel, Beaumont, Hanse d'Hainault et Pestel, ainsi que les commissariats de police de Léogane, Gressier, Grand Goâve et Petit Goâve sont désormais éclairés à l'énergie solaire. L'éclairage permet d'assurer la sécurité des populations des zones isolées ou à risque lors de leurs déplacements.

Réduction de la violence communautaire

Depuis 2007, la Section Réduction de la Violence Communautaire de la MINUSTAH (RVC) travaille avec les communautés marginalisées afin de créer des opportunités économiques et sociales leur permettant de s'éloigner de la violence et de l'influence des gangs. En 2011, la Section RVC a ouvert à Port-au-Prince et Cap-Haïtien les deux premiers Bureaux de Placement et d'Orientation des Jeunes (BPOJ) - gérés respectivement par 'Haitian Partners for Christian Development' et 'Village SOS', une première dans le pays. Quelque 1.300 jeunes formés dans le cadre des programmes de Formation Professionnelle et de Réinsertion Sociale de la RVC sont ensuite pris en charge par le BPOJ. Parmi les jeunes formés en 2010, 73% ont été placés dans le secteur privé alors que 31% ont trouvé un travail permanent. En 2010, 34 femmes avaient reçu une formation en gestion de petites entreprises avec un capital de départ. 90% des entreprises créées l'année suivante ont généré des profits à la fin de la période (fin 2010) ainsi qu'un total de 139 emplois salariés, et les formations qualifiantes à destination des femmes continuent.

La section RVC travaille tout particulièrement avec les jeunes et les enfants, soumis à l'influence potentielle des gangs. Ainsi, en 2011, 600 « enfants de la rue » à Cité Soleil et à Martissant ont bénéficié d'une aide à la réinsertion sociale à travers le programme 'Zanmi Mwen' et 3.300 jeunes du camp Jean-Marie Vincent et des quartiers voisins ont suivi un programme de réhabilitation et de prévention contre la toxicomanie et l'alcoolisme. Enfin plus de 2.330 femmes victimes de violences basées sur le Genre ont bénéficié d'un appui psychosocial dans les quartiers défavorisés de Martissant, La Saline, Cité Soleil et Bel Air.

Sécurité et protection dans les camps

Au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, le Conseil de Sécurité a demandé aux forces de police des Nations Unies (UNPOL) de sécuriser, avec la Police Nationale d'Haïti (PNH), les camps de déplacés avec une attention particulière à la prévention des violences sexuelles contre les femmes et les enfants. L'Unité de police des déplacés de UNPOL (257 officiers) — assistée par 210 policiers des unités formées (FPU) et 90 Casques bleus - se charge d'appuyer la PNH afin de sécuriser 802 camps à l'intérieur et en dehors de Port-au-Prince, y compris par des patrouilles de nuit à pieds. Des patrouilles sont conduites 24h sur 24, 7 jours sur 7 dans 77 camps, couvrant une population de 580.000 déplacés. De juillet 2010 à juin 2011, l'Unité a mené 3.240 patrouilles motorisées et 23.040 patrouilles pédestres soit un total de 26.280 patrouilles.

Des points focaux UNPOL permanents sont aussi établis dans les 7 plus grands camps de la capitale identifiés comme à « haut risque » en matière de violences sexuelles. Ils assistent la PNH dans la prise en charge des victimes et le suivi des enquêtes. Avec l'appui de l'Unité du Genre de la MINUSTAH, quatre espaces d'accueil pour les femmes exposées à la violence sont installés dans les postes de police des camps de Pétion Ville Golf Club, Carradeux et Jean Marie Vincent (2 postes). Enfin, hors des camps, 7 espaces similaires sont aussi ouverts dans les commissariats de Port-au-Prince et 24 officiers UNPOL travaillent à temps plein sur les cas de violences basées sur le genre. Une équipe de cinq moniteurs de la Section des droits de l'Homme assure,

aux côtés d'ONG locales, une présence à Cité Soleil, Martissant, Léogane, Petit Goâve et au camp Jean-Marie Vincent pour recueillir les plaintes en matière de violences, menaces d'expulsions et autres violations des droits de l'Homme. En outre, six bureaux conjoints de la Brigade de Protection des Mineurs de la PNH et de l'Institut du Bien-être Social et de la Recherche ont été établis dans les zones touchées par le séisme avec le soutien de l'Unité de la Protection de l'Enfance de la MINUSTAH et l'UNICEF (Port-au-Prince, Les Cayes, Mirebalais, Hinche, Miragoâne et Ouanaminthe). Pour la plupart situés sur les zones frontalières, ils permettent un suivi des cas de trafic et autres violations des droits des enfants. Selon la MINUSTAH, alors que l'accès à la justice pour tous reste difficile, le nombre de plaintes déposées – notamment par les femmes - est en augmentation.

Développement de la police

Conformément au Plan de développement de la police de 2006-2011, l'un des piliers du mandat de la MINUSTAH consiste à accompagner Haïti dans le développement et la professionnalisation de sa police. Depuis la première promotion de la PNH en 2006, le nombre des policiers et officiers est passé de 3.480 à 10.106 en juin 2011, dont 11% de femmes, notamment affectés à la circulation, l'administration pénitentiaire, la police garde-côtière, le corps des sapeurs pompiers, l'administration pénitentiaire, le Bureau de Lutte contre le Trafic de Stupéfiants, la police administrative et la police judiciaire.

Depuis 2006, quatre promotions de la PNH ont bénéficié d'une formation de base, et plus de 5.700 ont reçu des formations spécialisées dans les domaines tels que les enquêtes criminelles, le maniement des armes, la protection rapprochée, la garde côtière et le sauvetage en mer, la protection civile, la lutte contre le kidnapping et le trafic des stupéfiants, l'unité des chiens renifleurs, le contrôle des foules, la circulation routière, la lutte contre les violences basées sur le Genre, et la protection de l'enfance. Afin de continuer la formation des officiers une fois sortis de l'Académie, le principe de co-location est appliqué dans 54 commissariats du pays où UNPOL et PNH travaillent chaque jour côte à côte. Dix sites de co-location doivent être ajoutés d'ici à juillet 2012 et UNPOL a une présence semi-permanente dans les 125 autres commissariats du pays.

De plus, 5.200 agents ont reçu un entraînement spécialisé en droit, éthique et conduite d'enquêtes. 114 agents de la PNH ont par ailleurs complété un cours avancé de cadre intermédiaire et supérieur et ont été promus au grade d'inspecteur. ,130 agents supplémentaires de la de la PNH doivent participer en 2012 à une formation qualifiante au grade d'Inspecteur de Police. Lancé en 2006 mais interrompu suite au séisme du 12 janvier 2010, le processus de certification ou « vetting » consiste à examiner les dossiers des recrues de la police nationale et à s'assurer qu'ils répondent aux critères de déontologie et de professionnalisme. Sur les 7.177 dossiers ouverts, ceux relatifs à 3.584 agents ont été remis à la PNH avant le tremblement de terre, avec des conclusions et recommandations, portant sur la certification/le rejet de ces agents. Ce processus de révision interrompu après le tremblement de terre a repris au mois de novembre 2011.

OPÉRATIONS DE SECOURS ET SAISON CYCLONIQUE

Dans le cadre de l'application de la Résolution 1927 du Conseil de Sécurité (4 juin 2010), les quelque 1.260 personnels des six compagnies de génie militaire de la MINUSTAH contribuent à la réhabilitation d'infrastructures vitales, en particulier routes, ponts et systèmes de drainage. Ceci a conduit jusqu'à date à la réhabilitation des routes reliant Hinche au Cap-Haïtien, Léogane à Jacmel et Port-au-Prince ainsi que plusieurs grands axes de la zone métropolitaine. Les ponts de Gonaïves, Léogane et Cap-Haïtien ont été réhabilités et les berges de la rivière de Léogane et des canaux des Gonaïves et du Cap-Haïtien drainés pour éviter les inondations. En 2011, les ingénieurs militaires ont réparé plus de 85.000 mètres de routes et asphalté 43.000 autres. Ils ont aussi enlevé prés de 13.000 m3 de débris et creusé 13 puits. Enfin, dans le cadre d'opérations civilo-militaires (CIMIC) les Casques bleus ont distribué en 2011 quelque 50.000 litres d'eau potable par jour et de la nourriture pour 109.000 habitants. Ils ont aussi fourni une assistance médicale pour près de 7.900 personnes



En 2011, la section Réduction de la Violence Communautaire (RVC) de la MINUSTAH a construit et équipé 7 centres polyvalents dans 7 des 10 communes du Sud-Est les plus vulnérables aux intempéries. Ces infrastructures servent de centre d'accueil aux populations sinistrées en cas de catastrophes naturelles, et de Centres d'Opérations d'Urgence Communale (COUC) mais aussi de centres de formation, de réunion et de réalisation d'activités socio culturelles pour les jeunes. Situés à Bainet, Côte de Fer, Cayes-Jacmel, Marigot, la Vallée de Jacmel, Belle-Anse et Grand Gosier, ces centres desservent une population totale de près de 90.000 habitants.

Afin d'apporter un appui coordonné aux partenaires humanitaires, le Centre d'Opérations Conjointes (JOTC) a permis l'exécution de 2.223 opérations de secours, depuis sa mise place par la MINUSTAH et OCHA au lendemain du séisme. Le JOTC centralise les demandes d'assistance logistique et sécuritaire de la MINUSTAH étant de facto le centre névralgique de la réponse humanitaire au séisme et autres catastrophes naturelles, ainsi qu'à l'épidémie du choléra. Dans ce cadre, pour la seule année 2011, les Casques bleus ont fourni plus de 1.600 escortes aux acteurs humanitaires pour assurer la livraison de l'aide.

Avant et pendant la saison cyclonique, l'ensemble de la communauté humanitaire, en appui aux autorités gouvernementales, nationales et départementales, a élaboré des plans de contingence, pour parer à d'éventuelles catastrophes naturelles. A cet effet en juillet 2011, la MINUSTAH a participé au SIMEX 2011, un grand exercice conjoint de simulation effectué avec la participation de 200 personnes sur deux départements du pays. Dans le Nord, le Centre et la Grande Anse, la MINUSTAH a fourni des espaces de stockage mobiles et des containers pour le pré-positionnement de l'aide d'urgence avant la saison cyclonique. La mission a aussi mis à la disposition des humanitaires ses moyens logistiques pour transporter des containers dans des zones reculées du pays.

Dans le cadre des campagnes de sensibilisation de la population, la MINUSTAH a assisté la Direction de la Protection Civile dans la production et la diffusion de messages et programmes spéciaux audio-visuels visant à informer la population des risques et mesures à prendre pour se protéger des catastrophes naturelles.

RÉPONSE A L'EPIDEMIE DU CHOLÉRA

Depuis l'apparition de l'épidémie du choléra, la MINUSTAH a mis à la disposition de la communauté humanitaire ses ressources et ses moyens aériens, terrestres et maritimes dont 5 hélicoptères, 220 camions et camions-citernes, 20 bateaux et 28 équipes médicales pour soutenir la réponse humanitaire. En 2011, plus de 6.000 soldats de la MINUSTAH ont construit 4 Centres de Traitement du Choléra (CTC), escorté plus de 530 convois et distribué près de 12 millions de litres d'eau potable, 16.000 pastilles d'Aquatab ainsi qu'une quantité de produits d'hygiène correspondant à une superficie de 4m3. Les Casques bleus effectuent aussi des travaux de drainage et de gabionnage sur les principales rivières du pays et ont construit le réservoir d'eau et rénové les toilettes de l'école du camp Jean-Marie Vincent, le plus grand site de déplacés du pays.

Financés dans le cadre des Projets à Impact Rapide (QIPs) de la MINUSTAH, 20 latrines à Grand Boucan (Centre), un impluvium à Mussotte, un dispositif de captage d'eau de source et deux fontaines à Plaisance (Nippes) ont été installés dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie du choléra. La MINUSTAH a aussi construit une Unité de Traitement de Choléra à l'Hôpital Universitaire Justinien (Nord) et des blocs sanitaires au port de Marigot (Sud). Les centres de santé de Cabaret, Thomazeau, Kenscoff et Fonds-Verettes reçoivent aussi un soutien logistique et des équipements médicaux dans le cadre des QIPs de la MINUSTAH dont le budget pour la lutte contre le choléra dépasse 1,3 million de dollars. Par ailleurs, la Section RVC a fourni plus de 6.365 systèmes de filtrage d'eau et du chlore produit localement à travers le pays en 2011, permettant ainsi à plus de 2 millions de personnes de consommer de l'eau potable.

ETAT DE DROIT

Gouvernance et administration

Conformément à son mandat, la MINUSTAH fournit un soutien logistique, technique financier au Gouvernement haïtien dans le cadre du renforcement de l'Etat de droit, notamment celui des capacités des institutions, tant au niveau national que départemental. Dans ce cadre, la réforme judiciaire a bénéficié d'un coup de pouce en octobre 2011 avec la nomination par le Président de la République d'un Président de la Cour de Cassation, poste resté vacant depuis 2004. Avec le plaidoyer et l'assistance de la MINUSTAH, le calendrier de mise en place et le budget du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire ont aussi pu être adoptés, ouvrant la voie à de nouvelles réformes. Fin 2011, le nouveau Gouvernement a adopté sa feuille de route pour l'Etat de droit, un document élaboré avec l'assistance technique de la MINUSTAH.

Le 20 avril 2011, la MINUSTAH a remis au Président de l'Assemblé Nationale les clés d'un complexe de modules préfabriqués afin de mettre à la disposition du Parlement, dont l'édifice a été détruit lors du séisme, des locaux temporaires. Dotée d'un générateur, d'équipements informatiques et de mobiliers, la nouvelle structure d'un coût de 700.000 \$ a permis aux deux chambres du Parlement d'inaugurer la 49ième session parlementaire à la date prévue, le 14 mai 2011. Ce projet, comme celui, entre autres, de la construction d'un Siège provisoire pour la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et d'extensions des bâtiments d'établissements pénitentiaires dans la zone métropolitaine, fait partie d'un accord de coopération signé en février 2011 entre le Gouvernement d'Haïti et la MINUSTAH pour doter les institutions publiques endommagées par le séisme en structures préfabriquées et en équipements divers. De la même manière, grâce à l'appui de la Section des Affaires Civiles, la Vice Délégation de Léogane, la mairie de Cornillon (Ouest) et les mairies de Jacmel et Bainet (Sud-Est) ont également été dotées de locaux préfabriqués et d'équipements de bureau et 14 tribunaux de paix ont été rénovés ou construits en 2011 (cf. ci-dessous). Pour l'année 2010-2011, la MINUSTAH a dépensé plus de 7,5 millions de dollars pour financer 229 Projets à Impact Rapide (QIPs) dont 182 dans le domaine des infrastructures et des services sociaux.

Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la Résolution 1927 du Conseil de Sécurité (juin 2010), les quelque 1.260 personnels des six contingents de génie militaire de la MINUSTAH effectuent divers travaux d'infrastructure en soutien au Gouvernement haïtien. Outre la réparation d'axes routiers importants (cf. plus haut) ces contingents de génie militaire ont déjà terrassé plus de 222.000 m2 de terrain, notamment sur le site temporaire du Parlement haïtien, dans plusieurs camps de la capitale (Croix des Bouquets, Pétionville Golf Club, Carradeux). Ils ont aussi préparé des sites pour accueillir des bâtiments publics et des écoles, des centres de traitements de choléra ou des entrepôts de stockage (Port-au-Prince, Diquini, Léogane, Petit Goâve, Croix des Bouquets).

Différentes sections de la MINUSTAH impliquées dans le renforcement de l'Etat de droit continuent de soutenir les autorités dans le processus législatif et constitutionnel. Après des années de plaidoyer de l'Unité Genre de la MINUSTAH et de ses partenaires, l'Assemblée nationale haïtienne a voté le 8 mai 2011 un amendement constitutionnel fixant à 30% minimum le pourcentage des postes publics à responsabilité à attribuer aux femmes.

Autre loi en préparation, celle relative à la Convention de La Haye sur l'Adoption Internationale. La MINUSTAH et ses partenaires comme l'UNICEF ont assisté les parlementaires dans l'amendement d'un projet de loi qui respecte les principes de cette convention. L'équipe conjointe des Nations Unies sur le VIH/SIDA en Haïti a pour sa part revu les lois relatives au Programme National de Lutte contre le VIH/SIDA

Au niveau local, les 140 communes du pays ont élaboré un bilan des actions communales de 2006 à 2011. Ce rapport relatif à la gouvernance locale servira de mémoire institutionnelle pour le Gouvernement d'Haïti et de note de passation entre les conseils municipaux sortants et entrants qui seront élus lors du prochain

scrutin. Toujours avec le soutien de la MINUSTAH, ces communes ont développé et adopté leurs budgets respectifs, grâce à la formation de 120 comptables payeurs.

Justice

Dans le cadre de son mandat, la MINUSTAH accompagne le renforcement des systèmes juridique et correctionnel, conformément au Plan National de Réforme de la Justice qui inclut la modernisation des institutions judiciaires et l'amélioration de l'accès à la justice. Ainsi, 20 élèves magistrats ont été formés en France et ont suivi, depuis leur retour en Haïti en juin 2011, six mois de formation pratique. La Section Justice de la MINUSTAH a par ailleurs organisé des ateliers de recyclage sur des thématiques judiciaires pour 60 procureurs, 280 greffiers et 411 officiers de police judiciaire.

En 2011, 14 Tribunaux de Paix ont été construits et équipés à Miragoâne (Nippes), Cavaillon et Vieux Bourg d'Aquin (Sud), Maissade et Mirebalais (Centre), Anse Rouge (Artibonite), Caracol, Terrier Rouge, Grand Bassin et Capotille (Nord-Est), Baie de Henne et Port de Paix (Nord-Ouest), Grand Goâve et Petit Goâve (Ouest) grâce aux projets QIPs de la MINUSTAH. Par ailleurs, dans le cadre de la Résolution 1927 du Conseil de Sécurité (juin 2010), la MINUSTAH a, depuis février 2011, construit et équipé 20 Tribunaux de Paix supplémentaires dans 7 départements du pays. Ces nouveaux Tribunaux sont logés dans des préfabriqués contenant une salle d'audience, des bureaux et du matériel et mobilier de bureau.

Afin de permettre l'accès à la justice aux plus démunis, la MINUSTAH a aussi soutenu la construction et le fonctionnement de 16 Bureaux d'Aide Légale (BAL) à travers le pays, dont 5 nouveaux en 2011. Cinq BAL supplémentaires doivent être ouverts d'ici février 2012 dans le cadre du Système National d'Assistance Légale (SYNAL). Depuis l'ouverture du premier BAL en février 2008, 14.797 consultations gratuites ont été données et 6.141 libérations de détenus ont été obtenues (statistiques de septembre 2011). Ces BAL fonctionnent auprès des Tribunaux de première instance de Saint Marc, Petit Goâve, Port-de-Paix, Jacmel, Les Cayes, Jérémie, Hinche, Croix-des-Bouquets, Fort-Liberté, Cap-Haïtien, Gonaïves, Port-au-Prince, Aquin, Grande Rivière du Nord, Mirebalais et Miragoâne. A Port-au-Prince, la Section RVC de la MINUSTAH a ouvert en juin 2011 un BAL spécial pour les communautés vulnérables de Bel Air et de Cité Soleil.

Prisons

L'Unité correctionnelle de la MINUSTAH apporte son soutien aux autorités engagées dans la réforme de l'administration pénitentiaire. Ainsi, 515 agents pénitentiaires ont été formés en 2011 dans des disciplines aussi diverses que la gestion des fichiers des détenus, les violences basées sur le Genre, le VIH/Sida ou les droits de l'Homme. Depuis 2011, 30 pairs éducateurs sur la prévention du VIH/Sida en contexte carcéral sont à pied d'œuvre. Ce programme innovateur dans les Caraïbes devrait être copié dans d'autres pays de la région.

Les efforts conjoints de la MINUSTAH et de ses partenaires portent aussi sur l'amélioration des infrastructures carcérales. L'espace de détention par personne est passé de 0,3m2 avant le séisme à 0,72m2 en 2011. Pourtant la Direction de l'Administration Pénitentiaire est encore bien en dessous des normes internationales de 4,5m2 par prisonnier. Autre progrès à noter, la séparation entre mineurs (au total 233 mineurs en prison) et adultes dans près de 83% des cas, un principe de droit qui a fait l'objet d'un plaidoyer de la MINUSTAH et de ses partenaires en Haïti dès 2007.

30 mineurs en conflit avec la loi dans la prison civile de Pétion Ville ont par ailleurs bénéficié du programme de scolarisation financé par la Section RVC de la MINUSTAH, tandis que 200 prisonniers du Pénitencier National et 312 à la prison de Jacmel ont eu leurs quartiers réhabilités grâce à 2 projets à forte intensité de main d'œuvre de la MINUSTAH. Outre la mise à disposition d'infrastructures provisoires à la DAP et à certains

établissements pénitentiaires de la zone métropolitaine, la Mission a aussi financé la réhabilitation de la prison des Cayes à hauteur de 100.000 \$.

Après le séisme, la détention préventive est passée de 80% à 67,8% en moyenne, un chiffre toujours élevé notamment à cause de l'arrestation de certains des 6.000 prisonniers du Pénitencier National qui se sont évadés lors du séisme du 12 janvier 2010. Cependant, en 2011, 490 prisonniers qui étaient encore en détention prolongée bien qu'ils aient purgé la totalité de leur peine ont été libérés avec l'assistance de la MINUSTAH et de l'Office de la Protection du Citoyen (OPC).

Droits de l'Homme

La section des droits de l'Homme a continué en 2011 son plaidoyer pour la promotion et la protection des droits de l'Homme, y compris contre les expulsions forcées des camps de déplacés qui se sont accélérées en 2011, et son travail de monitoring des violations des droits de l'Homme dans le pays. A travers son soutien technique à l'Office de la Protection du Citoyen (OPC), 4 officiers ont été déployés sur le terrain en 2011, aux côtés de 5 autres mandatés par le PNUD. La section a aussi aidé à la mise en place de 36 plateformes de la société civile dans le Nord-Est et l'Artibonite qui doivent s'étendre à tout le pays pour favoriser le monitoring des politiques publiques et contribuer au renforcement de la société civile.

Contacts media

Sylvie van den Wildenberg, porte-parole, MINUSTAH

Cell: (509) 3702 9042

E-mail: vandenwildenberg@un.org

Vincenzo Pugliese, porte parole adjoint, MINUSTAH

Cell: (509) 3702 6710 E-mail: pugliese@un.org

Raymond Lamarre, Porte-parole UNPOL

Cell: (509) 37026655

E-mail: raymondlamarre@un.org

Lieutenant Colonel Marcos Santos, Porte-parole militaire

Cell: (509) 37281606 E-mail: santos4@un.org

ou consultez le Site Internet de la Mission

http://www.minustah.org

Et aussi sur

Facebook : www.facebook.com/minustah Twitter : www.twitter.com/minustahmedia

Flickr: www.flickr.com/minustah

Youtube: www.youtube.com/minustahtv

Tumblr : minustah.tumblr.com

